SYNDICAT FO
DU DÉPARTEMENT DE L'AIN

Le lundi 24 avril 2023

Monsieur le Président du Département de l'Ain
45 Avenue de Alsace Loraine
01000 BOURG EN BRESSE

Objet : Revendications essentielles des agents départementaux de l'Ain,

Monsieur le Président du Département de l'Ain,

Le Syndicat **FO** attire une nouvelle fois votre attention sur l'urgence sociale actuelle. Les crises successives mettent en difficultés de nombreux agents du Département pour subvenir à leurs besoins essentiels. Pour rappel, le coût de la vie ne cesse d'augmenter (alimentation, énergie, carburant, loyer, assurances, couverture sociale…). La dernière revalorisation du point d'indice de 3,5 % en 2022, concédée par le gouvernement, a été rapidement absorbée par une inflation qui dépasse les 6 %. Il nous parait important que le Département puisse intervenir pour protéger ses salariés de ces méfaits financiers.

Le syndicat **FO**, syndicat majoritaire du Département, vous sollicite afin de marquer un coup d'arrêt à la dégradation inexorable de la rémunération des agents. Notre syndicat vous demande de préserver le pouvoir d'achat des agents, notamment : revaloriser les primes, augmenter la valeur faciale des tickets restaurant, mettre en place le forfait mobilité durable et une participation de l'employeur pour la couverture sociale.

Par leur engagement, les agents ont besoin de reconnaissance professionnelle de leur employeur par :
- Une valorisation du pouvoir d'achat, pour leur assurer une qualité de vie et leur donner des perspectives salariales,
- L'intégration des montées en compétences tout au long de leur carrière,
- La valorisation des qualifications et prises de responsabilités.

Il faut aussi pouvoir offrir de véritables parcours professionnels, la question de la promotion interne est prégnante, valoriser et redonner du sens aux métiers des agents, etc.

Pour rappel, veuillez trouver, ci-dessous, les revendications **FO** exprimées dans les instances du comité technique puis en comité social territorial :

REGIME INDEMNITAIRE :

Pour réduire la rupture d'égalité et récompenser les compétences et l'engagement des agents, pouvez-vous procéder :

- A la revalorisation des primes pour tous les agents C, B et A,
- Au reclassement des primes F9 en F8 pour tous les agents concernés,
- Au reclassement des primes des secrétaires de CDS, MDT et MDPH en catégorie B,
- A la revalorisation des indemnités pour les assistants familiaux.

Pouvez-vous également nous donner un éclairage sur l'attribution aux agents du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) ? En effet, selon les remontées d'informations, le CIA serait attribué de manière arbitraire entre les agents.

TICKETS RESTAURANT

FO demande la revalorisation rapide de la valeur faciale du ticket restaurant de 7 à 9 euros avec les mêmes modalités de répartition de participation de l'employeur.

FORFAIT MOBILITE DURABLE

FO demande la mise en œuvre du forfait mobilité durable pour une prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable, soit 300 euros par an.

MUTUELLE SANTE ET MAINTIEN DE SALAIRE

FO demande la participation de l'employeur à une mutuelle labellisée et/ou mutuelle de groupe dès 2023, comme vous vous êtes engagé par écrit auprès des agents. Si le choix de la collectivité se porte sur une mutuelle de groupe, le personnel pourra-t-il néanmoins garder la mutuelle labellisée et bénéficier d'une participation de l'employeur ?

Pour la revalorisation de l'aide à la prévoyance maintien de salaire promise par le Président du Département de l'Ain, quel est le montant de l'aide complémentaire envisagée ? A quelle date ces dispositifs d'aides par l'employeur seront-ils opérationnels ?

Le syndicat **FO** aimerait faire aboutir ces revendications essentielles par le dialogue social et la négociation sans devoir être contraint d'engager des mouvements sociaux. Afin de donner de la visibilité aux agents sur leur pouvoir d'achat, **FO** vous remercie d'apporter une attention toute particulière à ces attentes légitimes pour préserver la qualité du service public et le rendre de nouveau attractif.

Bien respectueusement.

Rodrigue BROUILLIARD
Secrétaire général **FO** 01